

Les investissements nécessaires pour l'avenir : enjeux et déclinaison

Déclaration du groupe de la CFDT

Un réel consensus se dégage dans la société française pour que demain se construise une économie plus respectueuse de l'environnement et plus juste socialement, s'articulant, à l'image du plan de relance européen, autour, notamment, de la rénovation énergétique, la décarbonisation de l'industrie ou encore la transformation des secteurs de la santé, de l'agriculture,...

Une fois établie la liste des secteurs économiques devant être privilégiés car considérés comme « porteurs d'avenir » du fait de leur impact environnemental et social (rappel : ce n'est pas l'objet de cet avis d'en évaluer le bien-fondé), il est pertinent de déterminer précisément les moyens à mettre en œuvre afin d'en assurer le financement mais aussi d'en favoriser la compréhension et l'accès par les acteurs concernés.

En premier lieu, le financement de ces investissements doit-être à juste titre, massif mais aussi sélectif. Massif car nécessaire au vu des besoins, il ne peut être vu au seul regard de son impact sur les équilibres budgétaires ou du remboursement de la dette. Sélectif car ces aides, subventions, dispositions fiscales doivent être attribuées sous conditionnalités. Elles ne peuvent être perçues comme un chèque en blanc donné aux entreprises. Aussi la CFDT propose que les CSE soient consultés sur l'utilisation des aides provenant de fonds publics. Par ailleurs les aides publiques aux entreprises doivent les rendre responsables et solidaires du territoire et du bassin d'emploi sur lesquelles elles sont implantées. Enfin, si certaines dispositions fiscales favorables peuvent être envisagées dans l'attente d'une réforme globale vers une fiscalité plus adaptée aux orientations écologique et sociale, nous partageons les souhaits exprimés dans l'avis qu'a contrario, celles qui ne participent pas à cet objectif, voire le contrecarrent, soient supprimées.

Nous partageons également la nécessité d'investir dans l'immatériel, notamment en soutien à la recherche et vers les formations qualifiantes permettant de valoriser les parcours et reconversions professionnelles.

Au-delà du financement, il faut également adapter l'écosystème des filières concernées, notamment par une évolution réglementaire et normative mieux maîtrisée, pour assurer une meilleure visibilité à moyen terme.

Cet avis pointe également la nécessité de prévoir des spécificités par filière (par exemple garanties d'achats par l'Etat dans la filière hydrogène, ou parcours de rénovation logement en particulier pour mettre fin au mal-logement et aux passoires thermiques dans la filière de l'immobilier) et des spécificités territoriales en intégrant les parties-prenantes régionales.

La Cfdt a voté cet avis et considère qu'il sera, à la suite de récents avis, une contribution éclairante pour le gouvernement et l'action du Haut-Commissaire au Plan. Elle souhaite également qu'il soit suivi d'autres réflexions autour des réformes nécessaires en y associant mieux les parties prenantes, au premier rang desquels, les salariés.